

Erasmus+ : Jouer la carte de la mobilité pour développer ses compétences

Erasmus+, un programme phare de l'Union européenne

Dédié à l'éducation, la formation, la jeunesse et au sport, « Erasmus+ » fête ses 35 ans en 2022. À travers ce programme, les jeunes, les adultes, les acteurs et professionnels de tous les secteurs d'apprentissage peuvent accéder à des opportunités de mobilité pour favoriser leur insertion sociale, citoyenne et professionnelle.

une réponse pour chacun

LES BÉNÉFICIAIRES

JEUNES

ACTEURS DE LA JEUNESSE

ÉLÈVES & APPRENTIS
enseignement général et technologique
enseignement professionnel

ÉTUDIANTS & APPRENTIS
enseignement supérieur

ADULTES
salariés,
demandeurs d'emploi en formation continue et apprenants de l'éducation des adultes

PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION
enseignants, formateurs, personnels d'établissement

SECTEUR	TYPE DE MOBILITÉ	DURÉE	FINANCEMENT	CONTACTS
Jeunesse	Échanges de jeunes 13 à 30 ans	5 à 21 jours Durée du voyage non incluse	*Financement permettant de couvrir tout ou partie des frais de séjour et de voyage + complément pour les publics ayant moins d'opportunités et supplément possible pour utilisation de mode de transport écoresponsable	AGENCE ERASMUS+ Jeunesse et Sport Tél. : + 33 (0)1 70 98 93 69 www.erasmusplus-jeunesse.fr Organismes : Quel que soit votre secteur d'activité, vous pouvez inscrire votre établissement dans une stratégie pluriannuelle de projets de mobilité en obtenant une accréditation Erasmus+. Vous n'avez pas encore d'accréditation ? Vous pouvez développer des projets de mobilité de courte durée pour vos apprenants.
	Participation des jeunes 13 à 30 ans	Flexible, liée au projet pédagogique		
Jeunesse	Mobilité des acteurs	2 jours à 2 mois	*Le montant d'une bourse Erasmus dépend du pays de destination et du type de mobilité dans laquelle est engagé le bénéficiaire.	AGENCE ERASMUS+ Éducation et Formation Tél. : + 33 (0)5 56 00 94 00 https://agence.erasmusplus.fr/ Apprenants : Quel que soit votre statut, pour savoir si des opportunités de mobilité existent au sein de votre établissement, contactez le service des relations internationales ou parlez-en au référent mobilité, professeur principal ou psychologue de l'éducation nationale. Vous êtes apprenant dans une structure d'éducation populaire, d'insertion ou d'économie sociale et solidaire ? Parlez-en à votre structure d'accueil. Organismes : Quel que soit votre secteur d'activité, vous pouvez inscrire votre établissement dans une stratégie pluriannuelle de projets de mobilité en obtenant une accréditation Erasmus+. Consultez la plateforme https://monprojet.erasmusplus.fr/ Vous n'avez pas encore d'accréditation ? Vous pouvez développer des projets de mobilité de courte durée pour vos apprenants.
	Mobilité de groupe	2 à 30 jours		
Enseignement scolaire	Mobilité individuelle d'études ou de stage	10 jours à 12 mois	Par exemple: Un étudiant en mobilité perçoit entre 200 et 750 €/Mois selon le pays de destination. Un apprenti de l'enseignement professionnel au secondaire perçoit entre 900 et 1300 €/Mois selon le pays de destination. Un apprenant de l'éducation des adultes perçoit entre 25 et 120 €/Journée d'activité selon le pays de destination.	
	Participation à des concours de métiers	1 à 10 jours		
Enseignement et formation professionnels du secondaire	Période de stage de courte durée en OF* ou en entreprise	10 à 89 jours		
	Période de stage de longue durée en OF* ou en entreprise	3 à 12 mois		
Enseignement supérieur	Mobilité d'études	En Europe ou hors Europe 2 à 12 mois ou 5 à 30 jours sous un format hybride (Possible 5 à 30 jours pour les doctorants)		
	Mobilité de stage			
Enseignement et formation professionnels	Participation à des concours de métiers	1 à 10 jours		
	Période de stage de courte durée en OF* ou en entreprise	10 à 89 jours		
Éducation des adultes	Période de stage de longue durée en OF* ou en entreprise	3 à 12 mois		
	Mobilité de groupe	2 à 12 mois		
Tous secteurs éducatifs	Mobilité individuelle	2 à 12 mois		
	Enseignement			
	Participation à des stages d'observation ou des formations	2 jours à 1 an		

Période 2021-2027 : une intégration renforcée des enjeux sociétaux

Tous les projets financés par le programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 doivent intégrer au moins une des priorités suivantes : inclusion et diversité, transformation numérique, environnement et lutte contre le changement climatique, participation à la vie démocratique.

Les règles du programme permettent notamment le recours à la mobilité hybride, l'obtention de subventions supplémentaires pour l'utilisation de modes de transport écoresponsables, ou un nombre plus élevé d'accompagnateurs lorsque le projet de mobilité inclut des personnes en situation de handicap.

Le programme Erasmus+ se décline en quatre volets :

Action clé 1
La mobilité à des fins d'apprentissage : développement des mobilités d'études et professionnelles au sein de l'Europe, à tous les âges de la vie et pour tous les niveaux de formation.

Action clé 2
La coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques : développement des projets de coopération internationale et partage d'expériences entre institutions dans les secteurs de la jeunesse, l'enseignement scolaire et supérieur, la formation professionnelle, l'éducation des adultes et le sport.

Action clé 3
Le soutien à la réforme des politiques publiques : renforcement des outils et instruments pour faciliter la mobilité en Europe ainsi que la coordination des États dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Actions Jean Monnet
promotion de l'excellence dans la recherche et l'enseignement dans le domaine des études européennes à travers des conférences, des activités de mise en réseau et des publications.

Exprimer clairement ses compétences et ses qualifications avec Europass !

Europass offre de multiples services :

- Un profil de compétences pour décrire et recenser tout au long de sa vie, ses expériences et ses compétences ;
- Des outils d'autoévaluation pour les compétences numériques et linguistiques ;
- Des modèles de CV éditables et personnalisables en 1 clic ;
- Un éditeur de lettre de motivation ;
- Un espace « bibliothèque » pour conserver tout type de document attestant de ses compétences ;
- Un accès à des offres de formation et d'emploi en Europe ;
- De l'information sur la mobilité en Europe par pays.

Europass intègre également :

- L'Europass Mobilité : pour décrire les compétences acquises lors de période de stage, d'étude ou de formation à l'étranger. Le document est complété par les tuteurs. europassmobilitte.fr ;
- Le Supplément au Diplôme : pour les étudiants de l'enseignement supérieur, qui donne une meilleure lisibilité sur le parcours et le contenu des formations suivies. Il est à solliciter auprès de son université ;
- Le Supplément au Certificat : pour les apprenants de la formation professionnelle, qui fournit une information qualitative complémentaire sur les compétences acquises lors de sa formation. Il est téléchargeable sur la plateforme francecompetences.fr/recherche dans l'onglet « Europass » de la présentation de sa certification.

Plateforme Europass : www.europass.eu
Centre national Europass : europass@agence-erasmus.fr

Les Conseils régionaux, acteurs de la mobilité européenne

Les Régions françaises soutiennent activement la mobilité des personnes en formation. Elles peuvent accorder des aides financières à la formation, au logement et au transport. Bien souvent les Conseils régionaux offrent, sous certaines conditions :

- des bourses régionales de mobilité à destination des lycéens, des étudiants afin de financer des périodes de formation ou de stage à l'étranger (durée et montant variables) ;
- un appui spécifique à la mobilité des apprentis : bourses de mobilité individuelle et collective ou encore soutien au développement de partenariats entre organismes de formation (CFA) ;
- des aides aux demandeurs d'emploi désirant compléter leur expérience dans un autre pays européen ;
- des aides aux sportifs pour participer aux manifestations internationales de sport à haut niveau.

Pour plus d'informations, contactez votre Conseil régional ou consultez :

- La base de données de Centre Inffo www.regions-et-formation.fr/far
- Ou le site www.euroguidance-france.org Rubrique « Financer sa mobilité », puis « les aides selon votre Région »

Comment monter un projet ?

- Le site info.erasmusplus.fr présente l'ensemble du programme Erasmus+ pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.
- Le guide annuel du programme Erasmus est téléchargeable dans la partie « Documentation » de l'onglet « Ressources » ;
- Le site monprojet.erasmusplus.fr accompagne les porteurs de projets des secteurs éducation et formation en leur fournissant des informations pour déposer une candidature de qualité et obtenir une subvention Erasmus+ ;
- Le site agence.erasmusplus.fr met des ressources à disposition des apprenants et porteurs de projets pour leur permettre de découvrir le programme Erasmus+ en accédant notamment à une présentation interactive des opportunités de mobilité par profil, une galerie de projets déjà financés et des témoignages de bénéficiaires ;
- La plateforme du site Erasmus+ « Jeunesse et Sport » fournit des informations pour les appels à propositions des secteurs jeunesse et sport : erasmusplus-jeunesse.fr/comment/espace-ressource/fiches_de_lecture ;
- Le site de l'Agence exécutive EACEA : eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus_fr fournit des informations sur les appels à propositions gérés de manière centralisée.

Des points de contact pour les porteurs de projets :

- Dans le secteur scolaire, un délégué académique aux relations européennes et internationales (Dareic) coordonne les activités à l'international des établissements de chaque académie : education.gouv.fr/les-delegues-academiques-aux-relations-europeennes-et-internationales-41516 ;
- Dans les secteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes, un réseau de développeurs Erasmus+ offre des conseils et peut accompagner les candidats : <https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus-pour-vous-aider/un-contact-pres-de-chez-vous/> ;
- Dans le secteur jeunesse, le réseau des Responsables Europe et internationale Jeunesse (REIJ) assure une mission d'information, d'accompagnement et de formation dans chaque région : <https://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/page/liste-des-partenaires>.

Euroguidance : 30 ans au service de l'orientation et de la mobilité !

Actif dans 35 pays en Europe, le réseau Euroguidance promeut la mobilité et informe sur les systèmes d'éducation, de formation et de qualification, tout en développant la dimension européenne dans les actions d'orientation. Il soutient le développement des compétences professionnelles des praticiens de l'orientation et les sensibilise à la plus value de la mobilité.

Euroguidance France propose des informations, des ressources documentaires et des modules de formation à destination des professionnels de l'orientation tout au long de la vie. Pour accompagner les apprenants dans leurs projets de mobilité, le site du réseau Euroguidance France offre de multiples informations et conseils.

euroguidance-france.org

S'engager avec le Corps européen de solidarité !

Le Corps européen de solidarité permet aux jeunes de participer à des projets organisés dans l'Union européenne et à l'international* Les jeunes de 18 à 30 ans peuvent s'engager dans des domaines tels que la citoyenneté, l'éducation et la formation, la protection de la nature, la culture, le sport, ... Chacun peut se positionner suivant son appétence et sans critères liés au diplôme, à la formation ou au niveau de langue. Les opportunités proposées dans ce cadre sont :

- le volontariat individuel : mobilités de 2 à 12 mois. Possibilité de découverte de 2 semaines à 2 mois pour les jeunes ayant moins d'opportunités.
- le volontariat en équipe : mobilités de 2 semaines à 2 mois ; groupes de 10 à 40 volontaires d'au moins 2 pays différents.
- le volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire : accessible jusqu'à 35 ans ; mobilités individuelles de 2 à 12 mois ; mobilités en équipe de 2 semaines à 2 mois pour 5 à 40 volontaires.

Le Corps européen de solidarité permet également ans de s'engager autour de projets de solidarité locaux.

* Albanie, Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Égypte, Géorgie, Islande, Israël, Jordanie, Kosovo, Liban, Libye, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, Maroc, Norvège, Palestine, Russie, Serbie, Syrie, Tunisie, Turquie et Ukraine.

Site web : www.corpeuropeensolidarite.fr
Courriel : ces-information@service-civique.gouv.fr

Se repérer pour coopérer en Europe

- Euroguidance propose un aperçu des systèmes d'enseignement et formation professionnels en Europe à travers des fiches pays décrivant les cursus de formation et d'apprentissage, la validation des acquis, l'offre de formation, la qualité et les principaux acteurs. Les fiches sont accessibles à partir de la page : euroguidance-france.org/partir-en-europe
- EPALe, plateforme pour l'éducation et la formation des adultes en Europe, permet le partage de pratiques entre professionnels de l'éducation des adultes et également leur mise en réseau à travers le partage de pratiques. epale.ec.europa.eu/fr
- eTwinning, plateforme de collaboration européenne, réunit les acteurs de l'éducation, de la maternelle au lycée, sur des projets pédagogiques. etwinning.fr



Cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne. Le contenu de cette affiche et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.